

AIDE AGENT TECHNIQUE DES INSTALLATIONS SPORTIVES (ATIS)

LE CONTRAT

Le **Parcours Emploi Compétences (PEC)** est un contrat de droit privé à durée déterminée d'une durée de 12 mois comprenant une période d'essai d'1 mois.

L'emploi s'effectue au sein d'un des établissements sportifs (stades, terrains d'éducation physique, gymnases et salles de port, piscines, tennis, bains-douches) gérés par la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) de la Mairie de Paris et répartis sur tout le territoire parisien.

Le temps et horaires de travail :

35h hebdomadaire avec une amplitude horaire de 07h à 21h.

L'agent travaille en roulement, l'emploi du temps varie d'une semaine sur l'autre (soit du matin, soit de l'après-midi).

Pause méridienne de 45 minutes.

Selon le site d'affectation, l'agent travaille du lundi au vendredi ou du mardi au samedi.

(Les dimanches et jours fériés ne sont jamais travaillés)

Le salaire : SMIC

LES MISSIONS

Placé sous l'autorité d'un agent titulaire, l'agent est amené à réaliser l'ensemble des missions ci-dessous dans le respect de la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité :

1/ Le nettoyage

Cette mission représente une part importante des fonctions assurées.

Maintenir les différents locaux (y compris les locaux du personnel et les locaux techniques) dans un état d'hygiène permettant l'accueil du public dans de bonnes conditions :

- assurer l'entretien des aires sportives et des tribunes,
- effectuer le nettoyage des gymnases, stades, salles de sport, piscines et bains-douches, y compris les vestiaires et sanitaires.

Le nettoyage sert à lutter contre la prolifération des micro-organismes et à garder les locaux salubres.

Pas de manipulation de matériel thermique.

2/ La maintenance des équipements sportifs et les installations techniques

Assurer la maintenance des équipements sportifs et notamment des installations techniques, l'agent :

- est en charge du fonctionnement des piscines (hors filtration),
- assure le montage et démontage des agrès et la mise en place du matériel sportif dans les gymnases et les stades,
- entretient les espaces,
- assiste l'équipe dans la réalisation de petits travaux de maintenance.

3/ L'accueil

Assurer l'accueil du public, en contact permanent avec les usagers individuels, les scolaires et les associations sportives. L'agent, dans son établissement, représente la Direction de la Jeunesse et des Sports et la Ville de Paris.

A ce titre, il est amené à :

- accueillir, renseigner et orienter les différents publics,
- répondre au téléphone,
- noter les messages et en assurer les transmissions,
- donner les clés des vestiaires aux usagers,
- assurer le suivi des plannings de fréquentation.

Ces tâches nécessitent de la courtoisie et de la fermeté. Un accueil poli et efficace contribue à donner une image positive du service public et de la Ville de Paris.

4/ La surveillance et la sécurité

La surveillance et la sécurité consistent à :

- concourir à la surveillance des accès aux équipements sportifs,
- assurer la surveillance des locaux et faire respecter la réglementation pour le bien de tous,
- assister l'équipe en cas de besoin (appel des secours, mise à disposition de l'infirmier, signaler les dysfonctionnements à sa hiérarchie).

Néanmoins, si l'agent est affecté en piscine, ce dernier ne fait pas parti du POSS (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours).

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

- Contact quotidien avec le public, en face à face et téléphonique.
- Port de charges lourdes (agrès, outillage et manutention), lumière artificielle et milieu chloré dans les établissements balnéaires.
- Nombreux déplacements dans l'enceinte de l'établissement et station debout prolongée.
- Le port de la tenue professionnelle et des équipements de protection individuelle (EPI) est **obligatoire**.

PROFIL REQUIS

- Etre éligible à la mesure PEC Parcours Emploi Compétences
- Niveau sortie de classe de 5^{ème} minimum
- Maîtrise du français lu, parlé et écrit
- Ponctualité
- Qualités relationnelles
- Capacité à assurer des missions polyvalentes
- Sens de l'organisation
- Aptitude au port de charges
- Capacité à travailler en équipe
- Connaissances techniques en bâtiment appréciées
- Connaissances techniques d'accueil du public appréciées
- Bonne condition physique – station debout prolongée

POUR CANDIDATER

Pour les jeunes **inscrits à la Mission Locale de Paris**, contactez votre conseiller.ère.